

ASBL Mont des Arts

NE 0476.638.697

Rapport financier de l'exercice 2023

2023 est le vingt-deuxième exercice de l'asbl.

Les finances sont en équilibre avec un léger boni pour l'exercice de 261,61 € et un résultat cumulé positif de 2.119,76 €.

Les recettes s'élèvent à 92.000 € et sont composées des rentrées suivantes ;

- Les cotisations des membres effectifs pour 37.000 €.
- Les subsides de 55.000 € accordés par ;
Belspo pour fais de fonctionnement pour 50.000 €
L'échevinat de la Culture de la Ville de Bruxelles pour 5.000 €.

Les dépenses pour un total de 91.738,39 € se répartissent comme suite

- Les coûts liés aux missions de l'asbl s'élèvent à 4.522 € et se répartissent comme suite ;
 - Frais de communication pour 1.694 €.
 - Frais du dossier signalétique pour 2.500 €.
 - Notre participation aux frais des visites guidées pérennes pour 328 €.
- Les frais d'administration s'élèvent à 57.279,08 € et couvrent les frais suivants ;
 - Les frais de personnel suite à l'engagement d'une personne à mi-temps en juin et une autre à un cinquième temps en octobre pour 35.083,53 € avec un brut de 16.758 €, les cotisations ONSS pour 11.187,14 €, l'assurance accidents du travail pour 486,87 €, les indemnités diverses pour 1.230 €, l'exonération PP de -41,89 €, la variation de la provision pour pécules de vacances pour 3.049,95 €, une régularisation de 2022 pour -127,54 € et le recours à une indépendante pendant cinq mois pour 2.541 €.
 - Les frais de location, nettoyage, entretien de bureau et parking pour 3.909,77 €.
 - Les frais de bureau pour 2.431,44 € (composés des fournitures de bureau, économat et petit matériel pour 879,09 €, les frais de télécommunication et wifi pour 1.148,67 € et les licences pour les logiciels pour 403,68 €.
 - Les honoraires pour 3.106,11 € répartis en secrétariat social Partena pour 1.049,84 € et les publications légales pour 2.056,27€ (avec les nouveaux statuts entre autres).
 - Les frais liés au site web pour 6.721,01 €.
 - Les assurances pour 1.064,86 € (Incendie ; 136,98 €, RC dirigeants ; 807,95 € et tous risques organisateurs ; 119,93 €)
 - Les frais de représentation pour 3.462,36 €.
 - Le défraiement de bénévoles pour 1.500 €.
- Les charges diverses s'élèvent à 29.937,31 € et comprennent ;
 - Les charges financières (frais de banques et ouverture de crédit pour notre dépassement autorisé pour 645,19 €.
 - Les travaux de rénovation et d'aménagement de la nouvelle salle de réunion pour 12.792,12 €.
 - Une provision pour établissement d'une cartographie du périmètre élargi de notre association pour 16.500 € est constituée.

Le total du bilan est passé de 88.132,73 € à 50.034 € car ne contient plus d'encours liés aux différents festivals des dernières années ;

A l'actif nous avons :

- une caution déposée auprès de Partena pour 405,87 €.
- Les créances pour un total de 7.100 € représentent le solde des clients pour 3.000 €, des acomptes versés pour 600 € et des subsides à recevoir pour 3.500 € de Belspo pour le fonctionnement.
- Les liquidités s'élèvent à 42.528,13 €.

Au passif nous avons ;

- Le résultat reporté de 2.119,76 € composé du solde à fin 2022 pour 1.858,15 € et augmenté boni de 2023 pour 261,61 €.
- La provision pour risques et projets augmente à 39.500 € et sera utilisée pour la cartographie en 2024 et un état des lieux des travaux et améliorations dans les institutions en 2025.
- Les dettes pour un total de 6.414,24 € sont constituées des fournisseurs pour 2.003,76 € et des dettes sociales et fiscales pour 4.410,48 € (solde du à l'ONSS pour 632,15 €, solde de l'assurance accident du travail pour 728,38 € et la provision pour pécule de vacances pour 3.049,95 €).
- Les régularisations pour 2.000 € sont des frais liés au publications des nouveaux statuts.

Les comptes internes sont joints au présent rapport financier qui fait partie intégrante du rapport de gestion.

Le trésorier

Alain Jollivet